

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 27 du 29 juin 2017

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte 11

DÉCISION N° 879/ARM/CEMM

portant homologation du motif symbolique et du fanion du patrouilleur « La Glorieuse ».

Du 1er juin 2017

LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE.

DÉCISION N° 879/ARM/CEMM portant homologation du motif symbolique et du fanion du patrouilleur « La Glorieuse ».

Du 1^{er} juin 2017

NOR A R M B 1 7 5 1 0 5 6 S

Références :

Circulaire n° 249/DEF/CEMM du 13 mai 2004 (BOC, 2004, p. 3147 ; BOEM 141.6).

Lettre n° 14-2017/LA GLORIEUSE/SEC du 19 avril 2017 (n.i. BO).

Lettre n° 504160 DEF/SGA/DMPA/SHD/DHS/DSD du 22 mai 2017 (n.i. BO).

Transmission n° 0-16654-2017 ALFAN du 5 mai 2017 (n.i. BO).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 141.6

Référence de publication : BOC n° 27 du 29 juin 2017, texte 11.

Le motif symbolique et le fanion du patrouilleur *La Glorieuse*, tels que décrits dans l'annexe, sont homologués.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*L'amiral,
chef d'état-major de la marine,*

Christophe PRAZUCK.

ANNEXE.
DESCRIPTION DU MOTIF SYMBOLIQUE ET DU FANION DU PATROUILLEUR « LA GLORIEUSE ».

1. DESCRIPTION DU MOTIF SYMBOLIQUE DU PATROUILLEUR « LA GLORIEUSE ».

1.1. **Description héraldique.**

Rondache d'azur clair bordée en chef de l'inscription d'or en lettres capitales avec empattements « LA GLORIEUSE » et en pointe de l'inscription du même en lettres capitales avec empattements « AD AUGUSTA PER ANGUSTA » ; chargée en cœur d'une allégorie de la République au naturel habillée d'argent, coiffée d'un bonnet phrygien de gueules et armée à dextre du drapeau nationale et à senestre d'une épée de fer.

Sur le tout, un patrouilleur de fer voguant à senestre, brochant un soleil d'or rayonnant ; chargé en champagne d'une mer agitée d'argent.



Nota. La devise « AD AUGUSTA PER ANGUSTA » signifie « vers la gloire en passant par des voies étroites ».

2. DESCRIPTION DU FANION DU PATROUILLEUR « LA GLORIEUSE ».

2.1. Dimensions.

Fanion de type C, frangé or.

Guindant 30 cm, battant 40 cm.



2.2. Revers (hampe à droite).

Fond d'azur clair chargé en cœur du motif symbolique de l'unité sans l'inscription en chef.

2.3. Avers (hampe à gauche).

Fond d'azur clair chargé en cœur de l'inscription d'or en lettres capitales avec empattements sur deux fascès « PATROUILLEUR » et « LA GLORIEUSE », accompagné à chaque canton d'une ancre d'or câblée du même, la pointe dirigée vers l'extérieur.